Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 773

Artikel: La malédiction de Canaan

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017624

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Hebdomadaire romand

J. A. 1000 Lausanne 1

Nº 773 9 mai 1985

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Abonnement pour une année: 60 francs, jusqu'à fin 1985: 40 francs Vingt-deuxième année

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy François Brutsch Francine Crettaz Jean-Daniel Delley André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: Jeanlouis Cornuz Charles-Albert Morand

773

La malédiction de Canaan

Etonnant mystère de la communication: le compte laitier, ensemble de calculs demeurés longtemps hermétiques, attire désormais la curiosité des médias, qui lui avaient traditionnellement préféré le compte routier. Du coup, la population découvre le prix global du bon lait suisse — et s'indigne du montant de la facture. Voilà donc le compte laitier devenu en quelques semaines ce qu'il aurait toujours dû être: une affaire politique d'intérêt général.

Comment expliquer le miracle de cette prise de conscience? Les chiffres ne suffisent pas; même une progression de 60 à 70 millions de francs par an pendant les deux dernières campagnes n'attire pas outre mesure l'attention. Les prévisions frappent davantage les esprits, stupéfaits par la simple extrapolation qui laise prévoir un compte laitier dépassant le milliard en 1987/88.

Mais au-delà des chiffres, il y a les mots, le plus souvent mieux perçus. Et puis il y a les petites phrases d'Otto Stich, qui n'a pas besoin de les prononcer pour les rendre efficaces (cf. DP 770).

Et surtout, il y a ce gros sentiment d'indigestion: du vin plein les citernes, de la viande exportée à 70 centimes le kilo (donnons-la, ça serait bien mieux pour l'image de la Suisse), des wagons de pommes soustraites à la distillation à grands coups de jus subventionné, du blé en trop pour faire notre pain, et dénaturé pour l'affouragement des bestiaux.

C'est Canaan, avec la productivité en plus — et en trop. Au lieu de l'abondance-bénédiction, la condamnation au gaspillage. Montagnes de beurre, de

viande aussi désormais, et toujours cette fameuse marée laitière, que le contingentement même n'arrive pas à endiguer.

Si le compte laitier commence à intéresser, c'est parce qu'il donne une traduction financière de ce dégoût du ventre trop plein. La transformation et la commercialisation du lait coûte plus de huit cents millions, dont la petite moitié pour le fromage, un sixième pour le lait de consommation et 13%-14% pour la crème et le beurre respectivement. Les consommateurs payent un quart à un tiers de la facture selon les années, les producteurs 6% à 7%, et la Confédération, c'est-à-dire les contribuables, tout le reste, soit par exemple 733 millions en 1983/84, tout juste cent millions de moins que pour les caisses-maladie reconnues.

Les producteurs savent eux-mêmes qu'on ne peut laisser aller: la mécanique des subventions directement proportionnelles, la définition extensive des zones de montagnes et de collines, l'absence de prix fortement différenciés selon les conditions de production, le non-respect de la quantité de base, tout cela rend le système inopérant et toujours plus coûteux, imparablement.

Aussi bien, lors de la dernière assemblée des délégués de l'UCPL, Union centrale des producteurs de lait (ceux qui avaient décidé le lancement de l'initiative fourragère), les Bernois ont proposé que le lait livré en trop ne soit tout simplement pas payé. En réalité, il l'est aujourd'hui au tiers du prix de base, après l'avoir été au cinquième lors de l'introduction du contingentement; les dirigeants de l'UCPL ont tout juste pu écarter la suggestion des Bernois en proposant le retour à une retenue de 80%, avec la promesse d'examiner un relèvement à 85-90%. En tout état de cause, un signe qui ne devrait pas tromper sur la volonté, désormais per-

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La malédiction de Canaan

ceptible chez les paysans eux-mêmes, de réformer le système, ou du moins d'en moraliser le fonctionnement, au prix s'il le faut d'un renoncement à toute rémunération pour leur travail.

Malgré l'intervention massive de l'Etat en Suisse comme dans les autres pays industrialisés, la politique agricole n'aboutit pas. Pire, elle (re)crée des difficultés qu'on croyait définitivement maîtrisées: en cette fin de vingtième siècle, la quantité redevient un problème, mais inverse de ce qu'il a été pendant des temps immémoriaux. La pénurie est si bien surmontée que l'abondance devient à son tour malédiction, financière et morale.

Si l'on veut éviter l'autoréduction à outrance et le subventionnement de la non-production (primes à l'abattage, à l'hectare non emblavé, etc.), il n'y a qu'une seule solution: la rémunération à la qualité. Le lait, produit noble et aliment riche, s'y prête particulièrement bien. Pas seulement pour les germes, aussi pour la valeur nutritive et la facilité à «fromager» par exemple. Un projet d'ordonnance reconnaissant les produits biologiques circule dans les couloirs fédéraux, qui permettrait aux «autres» éleveurs de faire leurs frais de production malgré les moindres rendements imposés par des méthodes plus respectueuses de la nature (sol, animal, environnement). Un pas, enfin, dans la bonne direction.

La qualité, une préoccupation de riches? un luxe de gavés? Bien sûr. Mais que sommes-nous d'autre, avec nos caves, nos silos, nos frigos pleins d'aliments que les pays affamés et insolvables ne peuvent nous acheter, et que nous ne voulons pas leur donner, pour diverses raisons dont certaines sont même défendables.

Y. J.

ÉNERGIE

Les cantons électriciens

Il y a des manières de faire causette qui ont comme seul but de voiler l'absence de volonté d'agir. Ainsi des débats entre la Confédération et les cantons pour savoir qui est responsable de quoi dans le cadre d'une politique d'économies d'énergie. Récemment, Léon Schlumpf et les directeurs cantonaux de l'énergie se sont rencontrés pour traiter de ce sujet. Pour donner l'illusion du mouvement? Tout porte à le croire.

En effet, depuis 1976, date de la publication du rapport intermédiaire de la Conception globale de l'énergie, il est clair et admis de tous que les cantons, de par leurs compétence propres, portent la responsabilité principale en cette matière... Dès

cette date, une liste des domaines où les cantons peuvent agir a été dressée. Ce constat a été répété, suite à l'échec du projet d'article constitutionnel sur l'énergie en 1984.

Cette unanimité sur une conception fédéraliste de la politique énergétique n'a pas débouché jusqu'à présent sur des actions efficaces et concrètes de la part des cantons. Ces derniers tardent à prendre les mesures nécessaires et les collectivités publiques ont rarement une attitude exemplaire pour ce qui est des économies d'énergie dans leur propre parc immobilier.

Mais il y a plus grave encore. Avant même que soit publié le projet de révision de la loi fédérale sur l'économie électrique, les cantons ont déjà annoncé leur opposition. Au nom du fédéralisme, bien sûr. Pour eux, pas question que la Confédération intervienne pour abolir l'obligation de consommation minimale, les privilèges accordés pour

la propagation du chauffage électrique à résistance au détriment de la pompe à chaleur, les tarifs différenciés selon la quantité consommée, les catégories de consommateurs ou les différents types d'usage. Ce faisant, les cantons emboîtent le pas à l'Union des centrales suisses d'électricité qui cherche à soustraire l'énergie qui lui est chère à tout contrôle et à en promouvoir la consommation.

Alors, égarement des cantons? Non point! Plus prosaïquement, défense de leurs intérêts matériels. Les sociétés productrices et distributrices d'électricité sont «contrôlées» en grande partie par les cantons et les communes, qu'elles soient sociétés anonymes, régies autonomes ou services administratifs. Et à ce titre, elles versent chaque année une part non négligeable de leurs bénéfices dans les caisses publiques. Fiscalité bien discrète, mais à laquelle on conçoit bien que les collectivités n'aimeraient guère renoncer, même au nom des économies d'énergie.

En s'opposant à toute immixtion de la Confédération dans leur petit commerce, les cantons montrent leur vrai visage: des épiciers plus soucieux, sous le masque du fédéralisme, de développer le secteur électrique que de contribuer à une politique cohérente d'économies d'énergie.

TÉLÉVISION

Rétréci au lavage

La télévision est le fait social dominant. On a imposé en France, par voie légale, l'obligation de fournir sur les écrans deux programmes minimums. Mais les trains, le métro, les aéroports peuvent sans exigence d'un service minimum être paralysés par la grève. L'inconvénient d'une privation d'images — inconvénient mineur — est jugé à l'échelle des valeurs plus grave que l'atteinte à la mobilité.

Or, dans cette course à l'image, deux choses frappent.